

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

24 AVRIL 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 69

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

65/201/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 411 lancé par la République malgache pour deux projets financés par la C.E.E. — Fonds européen de développement 1037/65

65/202/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 412 lancé par la République française, département de la Réunion, pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 1039/65

65/203/CEE :

Approbation de projets et programmes financés par le Fonds européen de développement 1041/65

65/204/CEE — 65/213/CEE :

Résultats d'appels d'offres (n° 270, 310, 319, 351, 357, 361, 362, 363, 374 et 384) 1042/65

65/214/CEE :

Résultat de l'appel d'offres — concours n° 301 1047/65

65/215/CEE :

Modificatif à l'appel d'offres n° 394 1048/65

65/216/CEE :

Modificatif à l'appel d'offres n° 406 1048/65

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

**Avis d'appel d'offres n° 411 lancé par la République malgache pour
deux projets financés par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

(65/201/CEE)

Convention : 121/F/MA/S

Projets : 11.24.109
11.24.110

Objet :

Fourniture de matériel technique, médical, médico-chirurgical, de radiologie, d'exploitation et de mobiliers divers destinés à l'équipement des hôpitaux de Manakara et de Fort-Dauphin, dans la République malgache.

L'ensemble des fournitures est divisé en dix-sept lots comme désigné ci-après :

- Lot n° 1 :* Mobilier de bureau (mobilier métallique)
- Lot n° 2 :* Matériel de bureau (machines de bureau)
- Lot n° 3 :* Matériel d'exploitation (matériel métallique, lits etc.)
- Lot n° 4 :* Matériel de cuisine (fourneaux)
- Lot n° 5 :* Matériel de réfrigération
- Lot n° 6 :* Appareil de pesage
- Lot n° 7 :* Appareil de radiologie
- Lot n° 8 :* Matériel de stérilisation
- Lot n° 9 :* Matériel de laboratoire
- Lot n° 10 :* Mobilier médico-chirurgical (tables d'opération et d'examen etc.)
- Lot n° 11 :* Matériel médico-chirurgical
- Lot n° 12 :* Appareils et instruments techniques
- Lot n° 13 :* Matériel d'office (porte-ration etc.)
- Lot n° 14 :* Matériel de buanderie
- Lot n° 15 :* Matériel d'extinction d'incendie (20 extincteurs à poudre de 10 l.)
- Lot n° 16 :* Matériel de transport (1 ambulance, 2 camionnettes, 1 voiture de livraison)
- Lot n° 17 :* Matériel de secours.

Chaque lot est composé de deux ensembles identiques A et B.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Lieu de livraison :

Ensemble A : Hôpital de Manakara ((province de Fianarantsoa) ;

Ensemble B : Hôpital de Fort-Dauphin (province de Tuléar),

en République malgache.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements relatifs à cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du siège du bénéficiaire du marché ou du producteur de la fourniture.

Délai de livraison :

6 mois.

Les offres,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé, avec accusé de réception, à la direction administrative des services sanitaires et médicaux, rue de Nice, à Tananarive (Madagascar), au plus tard le 26 juillet 1965.

L'ouverture des offres aura lieu le lendemain, à 17 heures locales, dans les bureaux du directeur administratif des services sanitaires et médicaux à Tananarive (Madagascar).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée au magasin central d'approvisionnement de la santé publique, 25 rue Général-Aube, Tsaralalàna, B.P. 307, à Tananarive (Madagascar) au prix de :

— à destination de Madagascar	800 fr. malgaches
— à destination des États membres ou des pays et territoires associés	2.500 fr. malgaches

Après réception de la somme correspondante, à payer soit par versement au C.C.P. n° 9.064 de M. le Trésorier principal de Tananarive, soit par chèque bancaire visé pour provision et établi au nom de la personne précitée et à joindre à la demande, le dossier sera envoyé franco de port par avion.

Consultation du dossier :

Le dossier, en langue française, peut être consulté :

1. au ministère de la santé publique et de la population (direction administrative des services sanitaires et médicaux, 10, rue de Nice à Tananarive ;
2. à la Chambre de commerce de Tananarive, 5, rue Colbert, Tananarive ;
3. à la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais à Bruxelles (Belgique) ;
4. aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmännstrasse 11,
La Haye, Alexander Gogelweg, 22,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

Direction administrative des services sanitaires et médicaux, 10, rue de Nice à Tananarive (Madagascar).

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres n° 412 lancé par la République française, département de la Réunion pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(65/202/CEE)

Appel d'offres n° 2/65

Convention : 170/F/RE/E

Projet : 12.26.403

Objet :

Construction du barrage, de la prise d'eau et de la galerie d'adduction de l'aménagement hydroagricole du Bras-de-la-Plaine.

— Longueur de la galerie	5.700 m environ
— Volume approximatif des déblais	43.000 m ³
— Volum approximatif de béton	20.000 m ³
— Poids approximatif d'acier	180 tonnes

Estimation :

869.566.000 Fr. C.F.A. (équivalant à environ 3.523.000 US dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels qu'ils peuvent indiquer dans leur soumission le pourcentage dont ils désirent le paiement direct dans la monnaie du pays de leur siège social.

Lieu d'exécution :

Dans la région Sud-Est de l'Île de la Réunion (Océan indien).

Délai d'exécution :

30 mois.

Déclaration d'intention de soumissionner :

Les entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres devront faire parvenir à M. l'Ingénieur en chef du service du génie rural à Saint-Denis (Réunion), dans un délai d'un mois avant la date limite de remise des offres, une déclaration d'intention de soumissionner, sur papier libre, accompagnée :

- de la preuve qu'elles sont ressortissantes de l'un des États membres ou des États et pays d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne (selon leur loi nationale). En cas de groupement d'entreprises, cette preuve sera produite pour chaque entreprise du groupement ;
- des principales références techniques et financières de l'entreprise ou, en cas de groupement d'entreprises, du groupement ;
- de la preuve qu'au moins un de leurs mandataires qualifiés s'est effectivement rendu sur le site des travaux afin de se rendre compte des conditions particulières locales.

La déclaration d'intention de soumissionner doit être envoyée sous pli recommandé avec accusé de réception. Le récépissé de l'envoi sera joint à la soumission.

La décision d'acceptation ou de rejet de l'offre sera prise au début de la séance d'ouverture des plis, avant de procéder à la dite ouverture.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir sous pli recommandé avec récépissé à M. le Préfet de la Réunion, secrétariat général pour les affaires économiques, 2^e section, Saint-Denis (Réunion), au plus tard le 20 septembre 1965 à 16 heures locales.

Ouverture des plis :

L'ouverture des plis sera effectuée le 21 septembre 1965 à 10 heures locales en séance publique, à la préfecture de la Réunion, à Saint-Denis.

Dossier d'appel d'offres :

Le dossier d'appel d'offres, en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à :

- M. l'Ingénieur en chef du génie rural à Saint-Denis (Réunion), pour les envois à destination de la Réunion et Madagascar ;
- La Société financière de transports et d'entreprises industrielles (Sofina), S. A., 38, rue de Naples, Bruxelles 5, pour l'Europe et les autres États et pays associés à la C.E.E.

Ces documents seront fournis aux prix indiqués ci-après, franco de port et par avion.

La lettre de commande sera accompagnée d'un chèque bancaire barré, du montant correspondant, certifié payable à la Réunion pour les envois du génie rural et en Belgique pour les envois de la Sofina ; ces chèques étant libellés au nom de M. Hoarau Paul, comptable de l'arrondissement Est, service des Ponts et Chaussées, Saint-Denis (Réunion), ou à l'ordre de la Sofina S. A., 38, rue de Naples, Bruxelles 5, suivant le cas.

Prix :

A destination de la Réunion	4.000 Fr. C.F.A.
A destination de Madagascar	5.000 Fr. C.F.A.
A destination des États membres de la C.E.E.	800 Fr. B.
A destination des États et pays associés à la C.E.E.	1.200 Fr. B.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. A la préfecture de la Réunion, secrétariat général pour les affaires économiques, 2^e section, tél. 13-30, Saint-Denis (Réunion) ;
2. Au service du génie rural à Saint-Denis (Réunion), 22, rue Alexis-de-Villeneuve ;
3. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1 ;
4. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Alexander Gogelweg, 22,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

- a) M. l'Ingénieur en chef du génie rural, 22, rue Alexis-de-Villeneuve, Saint-Denis (Réunion), tél. 13-86 et 20-56 ;
- b) Ingénieur-Conseil : Sofina, 38, rue de Naples, Bruxelles 5, tél. 12.66.10.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Approbation de projets et programmes financés par le Fonds européen
de développement**

(65/203/CEE)

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds européen de développement dans sa 7^e réunion du 25 mars 1965, la Commission a pris, à la date du 5 avril 1965, les décisions de financement concernant les projets et programmes suivants :

1. République fédérale du Cameroun :

projet d'investissement économique pour la réfection et le bitumage de la route Bolifamba-Kumba (section Bolifamba-Banga) : 725.000.000 de fr. C.F.A., équivalent à environ 2.937.000 U.C. (CA/202/64).

2. République du Tchad :

— projet d'investissement économique tendant à l'amélioration de la productivité cotonnière : 374.300.000 de fr. C.F.A., équivalent à environ 1.516.000 U.C. (TC/211/64).

— projet d'investissement social concernant l'hydraulique villageoise : 500.000.000 de fr. C.F.A., équivalent à environ 2.026.000 U.C. (TC/214/64).

— projet d'investissement social concernant l'agrandissement du lycée technique commercial de Fort-Lamy : 26.000.000 de fr. C.F.A., équivalent à environ 105.000 U.C. (TC/213/64).

3. République du Niger :

projet d'investissement économique concernant deux aménagements hydro-agricoles dans la vallée du Niger : 58.500.000 fr. C.F.A., équivalent à environ 237.000 U.C. (NI/205/64).

4. République islamique de Mauritanie :

projet d'investissement économique pour l'adduction d'eau de Port-Étienne : 1.000.000.000 de fr. C.F.A., équivalent à environ 4.051.000 U.C. (MO/201/64).

5. République du Mali :

projet d'investissement économique relatif à l'achèvement de la route Segou-Bla-San : 812.000.000 de fr. maliens, équivalent à environ 3.289.000 U.C. (ML/205/65).

6. République centrafricaine :

fixation de la deuxième tranche annuelle du programme d'aide à la production : 299.200.000 fr. C.F.A., équivalent à environ 1.212.000 U.C. (PH/102.20/25.30 A/B).

7. *République démocratique du Congo et République malgache :*

projet d'assistance technique liée aux investissements concernant une étude routière en République démocratique du Congo : 250.000 U.C. et trois études d'aménagement agricole en République malgache : 490.000 U.C. (RDC/209/64 — MA/212.216.218/64).

8. *Royaume du Burundi et République rwandaise :*

projet d'assistance technique liée aux investissements concernant la direction des travaux pour la création de quatre plantations de 500 ha de théiers : 2.209.000 U.C., dont 1.198.000 U.C. pour le royaume du Burundi et 1.011.000 U.C. pour la République rwandaise (BU/204/64 — RW/207/64 — 12.12.012 — 12.12.015 — 12.12.008 — 12.12.011).

9. *République malgache :*

projet de coopération technique générale concernant l'envoi d'experts au bureau de développement industriel : 16.400.000 F.M.G., équivalant à environ 66.000 U.C. (MA/200/64).

Intervention de caractère général :

Financement d'un programme d'études générales sur les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. : 400.000 U.C.

Résultats d'appels d'offres

(65/204/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 270 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 25 du 16 février 1963,

concernant : Fourniture de matériel d'équipement technique lourd ou fixe destiné à l'équipement d'un centre hospitalier à Nouakchott (Mauritanie), en 5 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot 2 : Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont (F.A.C.E.J.),

5, place Rio-de-Janeiro, Paris 8°.

Agence : Dakar (Sénégal), 9/11, Allées Canard.

21.199.964 fr. C.F.A.

Participants : 13.

(65/205/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 310 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 121 du 3 août 1963,

concernant : Fourniture à Kigali de matériel routier pour des travaux d'entretien et d'amélioration des routes de la République rwandaise (6 lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot 6 : 6 camions à benne basculante : (origine matériel : Allemagne).

Société Minétain, s.s. Bruxelles, 35, rue des Colonies, Agence Kigali (Rwanda), B.P. 62.

211.338 DM.

Participants : 3.

(65/206/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 319 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 131 du 28 août 1963,

concernant : Fourniture de mobilier, de matériel technique et de véhicules destinés à l'institut d'économie rurale à Bamako (Mali), en 9 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot 4 (véhicule tous terrains) :

Compagnie du Niger français,
157, boulevard Hausmann, Paris 8°.

Agence : Bamako (Mali), B.P. 161.
1.675.000 fr. maliens.

Participants : 2.

(65/207/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 351 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 33 du 25 février 1964,

concernant : Exécution de travaux pour l'alimentation en eau et l'assainissement de Ouagadougou (Haute-Volta), en 3 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot 1 : Conjointement et solidairement le groupement d'entreprises :

— Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (S.F.E.D.T.P.),
10, rue Cambacérès, Paris 8°

— Société eau et assainissement — Socoman (Socea),
6, rue Piccini, Paris 16°

Adresse du groupement en Haute-Volta : Ouagadougou (B.P. 17).
95.169.826 fr. C.F.A. (soumission retenue).

Lot 2 : Conjointement et solidairement le groupement d'entreprises :

- Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (S.F.E.D.T.P.),
10, rue Cambacérès, Paris 8°
- Société eau et assainissement — Socoman (Socea),
6, rue Piccini, Paris 16°

Adresse du groupement en Haute-Volta : Ouagadougou (B.P. 17).
75.742.579 fr. C.F.A. (soumission retenue).

Lot 3 : S.A. Hersent,

60, rue de Londres, Paris 8°
Agence : Haute-Volta — Ouagadougou, B.P. 44.
184.627.280 fr. C.F.A.

Participants : 9.

(65/208/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 357 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 51 du 24 mars 1964,

concernant : Fourniture de matériel technique et d'exploitation nécessaire à l'équipement des constructions sanitaires en République centrafricaine, en 7 lots pour le matériel technique et en 3 lots pour le matériel d'exploitation,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Matériel d'exploitation :

Lot 1 (partiel) : Établissements Frémaux, B.P. 824 — Bangui (Centrafrique).
4.655.000 fr. C.F.A.

Lot 3 (partiel) : Société commerciale du Kouilou Niari Centrafrique (S.C.K.N. - R.C.A.),
B.P. 809 — Bangui (Centrafrique).
284.000 fr. C.F.A.

Lot 3 (partiel) : Compagnie de l'Ouhamé-Nana (Comouna),
B.P. 812 — Bangui (Centrafrique).
766.400 fr. C.F.A.

Lot 2 : Société pour le commerce et l'industrie de l'Oubangui et du Tchad (C.I.O.T.),
B.P. 190 — Bangui (Centrafrique).
2.933.000 fr. C.F.A.

Matériel technique :

Lot 4 : Société commerciale industrielle et agricole du Haut-Ogooué (S.H.O.),
63, Champs Elysées, Paris 8°
Agence Centrafrique : B.P. 496, Bangui (Centrafrique).
898.000 fr. C.F.A.

Lot 3 (partiel) : Établissements Frémaux,
B.P. 824 — Bangui (Centrafrique).
1.347.900 fr. C.F.A.

Participants : 34.

(65/209/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 361 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 71 du 6 mai 1964,

concernant : Travaux routiers dans la région de la Casamance — premier lot —
construction de trois routes, dans la république du Sénégal,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Conjointement et solidairement le groupement :

— Sotrafom (Société de travaux publics et de terrassements de France et d'outre-mer), s.s. 64, rue de Miromesnil, Paris

— Société Philipp Holzmann A.G., s.s. Taunus Anlage I — Francfort/Main

Montant : 795.587.692 fr. C.F.A.

Participants : 7 groupements et 5 firmes.

(65/210/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 362 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 71 du 6 mai 1964,

concernant : Demande de prix pour la fourniture de véhicules destinés à la
deuxième campagne conjointe contre la peste bovine dans la république
de Haute-Volta, en deux lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot 1 : (6 véhicules légers de livraison)

King Haute-Volta, Ouagadougou (Haute-Volta)

Montant : 4.372.000 fr C.F.A.

Lot 2 : (13 véhicules semi-lourds)

Rheinstahl Hanomag, (3) Hannover Linden, Postfach 21.325

Montant : 363.360 DM

Participants :

Participants : Lot 1 : 2

Lot 2 : 6.

(65/211/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 363 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 71 du 6 mai 1964

concernant : Demande de prix pour la fourniture de matériels destinés à la deuxième
campagne conjointe contre la peste bovine dans la république de Haute-
Volta, en 4 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot 1 : (6 machines à glace, avec groupes électrogènes) :

C.F.A.O. — Compagnie française de l'Afrique occidentale,
32, cours Pierre-Puget, Marseille

Agence Haute-Volta : Ouagadougou, B.P. 40

Montant : 6.911.820 fr. C.F.A.

Lot 2 : (6 congélateurs à pétrole)

King Haute-Volta, Ouagadougou (Haute-Volta).

Montant : 456.000 fr. C.F.A.

Lot 3 : (8 réfrigérateurs à pétrole)

King Haute-Volta, Ouagadougou (Haute-Volta).

Montant : 800.000 fr. C.F.A.

Participants : Lot 1 : 2

Lot 2 : 1

Lot 3 : 1.

(65/212/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 374 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 96 du 16 juin 1964

concernant : Réfection et bitumage de la piste d'envol de l'aérodrome de Berberati et réfection totale du balisage nocturne, dans la République centrafricaine (en un seul lot),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

conjointement et solidairement, le groupement d'entreprises :

— Compagnie de constructions générales et de travaux publics (Cogetravoc)

125, rue de Saussure, Paris 17^e

Agence centrafricaine : Bangui, B.P. 803

— S.A. Travaux Oubangui-Chari (Satoc)

Bangui, B.P. 808 (R.C.A.)

Montant : 43.390.000 fr. C.F.A.

Participants : 6.

(65/213/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 384 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 132 du 14 août 1964

concernant : Fourniture de mobilier et de matériel divers destinés à l'équipement du lycée J.J. Rabearivelo à Tananarive et des cours complémentaires de Fandriana, Manakara, Antanemena (Tananarive), Maevatanana, Betroka et Mahanoro à Madagascar, en 10 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot 1 : Établissements Sebat, 24, rue du 11 novembre, Tananarive (Madagascar)
Montant : 14.073.455 fr. malgaches

Lot 2 : Établissements Normand, Tananarive (Madagascar)
Montant : 1.023.162 fr. malgaches

Lot 3 : } Société industrielle et commerciale de l'Emyrne (S.I.C.E.)
Lot 10 : } 17, rue Clémenceau, Tananarive (Madagascar)

Montant : Lot 3 : 1.366.474 fr. malgaches

Lot 10 : 591.600 fr. malgaches

Total : 1.958.064 fr. malgaches

Lot 4 : }
Lot 7 : } Établissements M. Guérin et Fils, 13, rue Raybaud, Tananarive
(partiel) } (Madagascar)

Montant : Lot 4 : 143.765 fr. malgaches

Lot 7 partiel : 128.592 fr. malgaches

Total : 272.357 fr. malgaches

Lot 5 : Établissements Bruno Audier, 10, rue Clémenceau, Tananarive
(Madagascar)
Montant : 302.600 fr. malgaches

Lot 6 : Société J.C.A. Lemaire, 14, rue Mandel, Tananarive (Madagascar)
Montant : 3.614.710 fr. malgaches

Lot 8 : Société Hamelle Afrique, 280, boulevard Saint-Germain, Paris 7^e
Agence : 10, rue Clémenceau, Tananarive (Madagascar)
Montant : 1.468.974 fr. malgaches

Lot 9 : Établissements Ottino, 13, avenue de l'Indépendance, Tananarive
(Madagascar)
Montant : 219.300 fr. malgaches

Participants : 21.

Résultat d'un appel d'offres — concours

(65/214/CEE)

L'appel d'offres avec concours n° 301, lancé par la République française, territoire de la Polynésie française, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 98 du 29 juin 1963 et concernant la

construction et équipement de l'hôpital général de la Polynésie française à Papeete, Tahiti,

1^{er} lot : Bâtiments, V.R.D. et certains équipements lourds ou fixes (concours)
a donné le résultat suivant :

Le jury, dans sa dernière séance en date du 18 décembre 1964, a pris, à l'unanimité, la décision d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix :

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, 10, rue Cambacérès — Paris 8^e, adjudicataire provisoire — 50.000 FF à titre d'avance sur les sommes à percevoir pour l'exécution des travaux.

2^e prix :

Groupement :

- Entreprise Le Cail, Papeete (Tahiti, Polynésie française)
- Entreprise Munier, Papeete (Tahiti, Polynésie française)
- Entreprise Lineville, 5, Euler, Paris 16^e,

un prix de 30.000 FF.

Modificatif à l'appel d'offres n° 394

(65/215/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 394

pour un appel d'offres lancé par la République gabonaise, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 213 du 22 décembre 1964, (p. 3631/64),

concernant :

Construction d'un lycée technique à Libreville (Gabon), en un seul lot,

est modifié comme suit (modifications en italique) :

Les soumissions, en langue française, devront parvenir par pli recommandé, adressé à M. le Directeur des travaux publics du Gabon, B.P. 49 à Libreville (Gabon), ou y être remises contre reçu, au plus tard le 29 mai 1965 à 11 heures locales. L'ouverture des offres aura lieu le 31 mai 1965.

Toutes les autres indications restent inchangées.

Modificatif à l'appel d'offres n° 406

(65/216/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 406

pour un appel d'offres lancé par la République du Togo, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 51 du 30 mars 1965 (p. 755/65),

concernant :

Construction d'une école nationale d'agriculture à Tove, comprenant la construction de 19 bâtiments et hangars, ainsi que les travaux d'aménagements divers : voirie-adduction d'eau et électrification,

est modifié comme suit (modification en italique) :

Achats des dossiers : Le dossier d'appel d'offres, rédigé en langue française, peut être obtenu auprès de la direction des travaux publics du Togo à Lomé, moyennant versement de la somme de francs C.F.A. 9.000 ; le même dossier peut être envoyé par avion franco de port après réception de la somme de francs C.F.A. 13.000, sur demande écrite adressée à M. le Directeur des travaux publics, B.P. 335 à Lomé (Togo). Dans les deux cas, le versement se fera par chèque postal au compte n° 10307 à Lomé au trésorier-payeur du Togo ou par envoi de chèque bancaire, certifié payable dans la République togolaise.

Toutes les autres indications restent inchangées.
